Appel à la grève le 20 juin 2025, pour les droits des salarié·es en sous-traitance[]

Nous appelons les travailleur·ses en sous-traitance, des entreprises donneuses d'ordre et l'ensemble des travailleur·ses à la grève le 20 juin 2025.

Rassemblement à Lyon place Guichard dès 12h, avant l'audience du tribunal correctionnel de Lyon à 14h

On travaille ensemble, on bosse ensemble, on devrait avoir les mêmes droits !

La communication entre les salarié·es et leur syndicat est un contre-pouvoir essentiel vis-à-vis de nos patrons. Pourtant à Solutec, à Aubay et dans la sous-traitance en général, tout est fait pour **nous empêcher de communiquer, de nous organiser et pour dévaloriser nos métiers**. Les patrons font tout pour l'empêcher en toute illégalité **y compris envoyer la police et faire des procès pour nous faire taire**.

Le 20 juin 2025 notre délégué syndical se présentera au tribunal correctionnel pour avoir envoyé un mail aux collègues pour les informer de l'existence de la section syndicale de l'entreprise pour mieux défendre tes intérêts. La section a fait face différentes formes de répression et intimidation.

Ce qui est en jeu dans ce procès, c'est **le droit des syndicats à joindre les salarié·es en sous-traitance** pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail.

Nous revendiquons :

- La mise à disposition d'un moyen de communication efficace et sans entrave pour permettre aux représentant·es du personnel de contacter tous les salarié·es.
- Droits égaux aux cantines d'entreprise, avec un prix du repas égal entre salarié·es internes et en sous-traitance
- Fin des pressions sur l'intercontrat :
- Suppression des menaces, pressions et pratiques abusives pendant les périodes sans mission
- Reconnaissance du temps inter-mission comme du temps de travail effectif, avec accès à la formation, au télétravail et à des projets internes valorisants ;
- la garantie de retour en mission en cas d'arrêt de travail ;
- un salaire à 2500€ minimum pour toutes et tous ;
- la fin de la répression anti-syndicale, y compris l'abandon des procédures contre les salarié·es qui défendent les droits de leurs collègues.

Nous revendiquons plus généralement :

- L'expropriation des ESN et la mise en place d'un pôle public de l'informatique autogéré par les travailleur-ses et en lien avec les utilisateur-ices ;
- L'internalisation des salarié-es qui le souhaitent dans les entreprises donneuses d'ordres ;
- La mise en place de coopératives de l'informatique ;
- La condamnation des entreprises donneuses d'ordres qui font appel à la sous traitance ;

- L’interdiction de la sous-traitance.

Si l’informatique ne profite qu’à une minorité, elle n’a aucun intérêt.

Pour un monde plus juste, agissons ensemble !